



Litige avec remboursement demenageur

Par **firesticks182**, le **10/06/2011** à **18:27**

Bonjour,
Lors de mon déménagement en juillet 2010 , mon canapé et un meuble TV ont été endommagé . j'émet une réclamation pour détérioration sur l'avis de fin de déménagement .A l'issue je fais une lettre de réclamation au déménageur avec A/R , réponse par son assurance m'expliquant qu'elle était en charge du dossier .
Prise de contact téléphonique avec celle ci m'indiquant que je devais envoyer les factures des deux meubles(799 euros pour le canapé et 120euros pour le meuble TV) et qu'un remboursement sera fait au vu de la vétusté . L'agent d'assurance m'assure obtenir au moins la moitié de la valeur pour chaque meuble en dédommagement . J'envoie le courrier attendu avec les factures et attend une réponse favorable .Mais qu'elle ne fut pas ma surprise lors de la réponse de l'assurance , celle ci m'explique que-n'ayant pas fait de devis pour la réparation du canapé ,elle me remboursera donc 100 euros pour le canapé et 80 euros pour le meuble TV.
Je suis aujourd'hui déçu par cette réponse , qui ne me convient pas , d'autant plus qu'il est stipulé dans la lettre , je cite " sans accord amiable dans le délai légal (qui n'est pas indiqué et dont je ne connais pas la durée) de la prescription , nous serons amenés à reprendre tous nos droits" .
Je trouve la réponse très sommaire , et ne me laissant qu'un seul choix accepter cette somme mais celle ci ne me convient pas .En effet c'est quand meme au départ une mauvaise manutention et prise en charge des meubles par le déménageur qui est la cause de tout ça.
En attendant de vous lire et vous remerciant par avance
Cordialement